

DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS

DIEC/06-374-1094 du 18/12/06

CERTIFICAT COMPLEMENTAIRE POUR LES ENSEIGNEMENTS ADAPTES ET LA SCOLARISATION DES ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP (2CA - SH) - SESSION 2007

Destinataires : Personnels du 2nd degré

Affaire suivie par : Mme GREPON, Tel : 04 42 91 72 13, Fax : 04 42 38 73 45

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE

- **VU** le décret n° 2004-13 du 5 janvier 2004 ;
- **VU** l'arrêté ministériel du 5 janvier 2004 publié au BOEN spécial N° 4 du 26 février 2004 portant création et organisation du 2 CA-SH (certificat complémentaire pour les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap).

A R R E T E

ARTICLE 1 : Le registre des inscriptions à la session 2007 du 2 CA-SH est ouvert du lundi 18 décembre 2006 au mercredi 31 janvier 2007 au Rectorat de l'Académie d'Aix-Marseille.

Les candidats doivent demander le dossier papier nécessaire à l'inscription au bureau des concours du Rectorat DIEC 204 - Place Lucien Paye - Aix-en-Provence cedex 1 et le renvoyer, complet, à la même adresse pour le mercredi 31 janvier 2007 dernier délai, le cachet de la poste faisant foi. L'envoi en recommandé simple est conseillé. Tout dossier parvenu après la date limite du 31 janvier 2007 sera rejeté.

ARTICLE 2 : La date limite pour le dépôt des mémoires professionnels (en 4 exemplaires) auprès du bureau des concours du Rectorat est fixée au vendredi 29 juin 2007 dernier délai.

ARTICLE 3 : Les épreuves auront lieu dans le courant du premier trimestre de l'année scolaire 2007/2008. Les candidats seront convoqués individuellement.

ARTICLE 4 : Le Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Signataire : Jacky TERRAL, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille.